

CONCERTATION PRÉALABLE

Préfecture du Doubs

M. 09.2020

Arrivée BCEE

ATTESTATION

Objet : Demande d'autorisation d'exploitation de la carrière de Sombacour et de Bians-les-Usiers

Je soussigné, M. Arnaud BUGADA, représentant la Société des Carrières de l'Est, certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement, créé par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (article 246), pour le projet.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5^{ème} alinéa) du code de l'environnement.

Le 10 septembre 2020

Le responsable d'établissement
Arnaud BUGADA

**SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST
ETS FRANCHE-COMTE**

Siège Administratif

ZA - 8D rue des Entreprises

25410 VELESMES-ESSARTS

SIRET 421 185 307 00079

Tel. 03 81 48 15 10 - Fax 03 81 48 15 11